

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021**

Délibération
n°2021.12.191.B

**Festival Mars en
Braconne 2022 :
demandes de subvention**

LE SEIZE DECEMBRE DEUX MILLE VINGT ET UN à 17 h 30, les membres du Bureau Communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 10 décembre 2021

Secrétaire de Séance : Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Membres présents : Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Anne-Marie TERRADE, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir : Dominique PEREZ à Hassane ZIAT, Yannick PERONNET à Gérard DEZIER, Vincent YOU à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU,

Excusé(s) : Marie-Henriette BEAUGENDRE, Michel BUISSON, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Pascal MONIER, Philippe VERGNAUD

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2021

**DÉLIBÉRATION
N° 2021.12.191.B**

CULTURE - POLITIQUE CULTURELLE

Rapporteur : Monsieur DESAPHY

FESTIVAL MARS EN BRACONNE 2022 : DEMANDES DE SUBVENTION

La 19^{ème} édition du festival « Mars en Braconne » aura lieu du 11 au 31 mars 2022, portée par GrandAngoulême.

Dans le cadre du festival, des actions à destination du jeune public sont également mises en place en amont de la programmation tous publics, en lien avec le service Enfance Jeunesse, durant les vacances de février 2022.

Le festival rayonne au-delà du territoire de l'agglomération, contribuant à la diffusion culturelle des arts vivants. La mise en œuvre de ces animations culturelles implique de solliciter des subventions à différents partenaires financiers :

- dans le cadre de son soutien aux festivals, le département de la Charente apporte son aide aux manifestations départementales, outils de la notoriété et de l'attractivité du territoire ;

- la politique culturelle régionale de la Nouvelle-Aquitaine est notamment structurée autour du soutien à la diversité culturelle et l'accès de tous à la culture. De ce fait, la Région soutient, par des aides spécifiques, les manifestations culturelles proposant une offre culturelle et artistique riche, diversifiée et de qualité.

Le budget prévisionnel du festival – identique à 2021 - est le suivant :

Budget global		
Charges artistiques & accueil	45 000 €	50 %
Charges technique & logistique	45 000 €	50 %
TOTAL	90 000,00 €	100,00 %
Recettes (hors valorisation)		
Département de la Charente	6 000 €	6,67 %
Région Nouvelle Aquitaine	6 000 €	6,67 %
Recettes du festival	4 000 €	4,44 %
Autofinancement- GrandAngoulême	74 000 €	82,22 %
TOTAL	90 000 €	100,00 %

Considérant que les actions de médiation et de diffusion culturelle proposées par le festival « Mars en Braconne » à ses spectateurs sont conformes aux objectifs traités dans le cadre des aides départementales et régionales,

Je vous propose :

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant, à solliciter les subventions nécessaires notamment auprès de la région Nouvelle-Aquitaine et du département de la Charente dans le cadre du 19^{ème} festival "Mars en Braconne" ;

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant, à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

**APRES EN AVOIR DELIBERE
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE**

Certifié exécutoire	
<u>Reçu à la préfecture de la Charente le :</u> 20 décembre 2021	<u>Affiché le :</u> 20 décembre 2021